



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNE DE COMBRIT

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018 COMPTE RENDU

L'an deux mil dix huit, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le trois janvier, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jacques BEAUFILS**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

### Etaients présents :

Jacques BEAUFILS, Frédéric CHAUVEL, Christophe CLEMENT, Sabine DANIEL, Christelle DANIELOU-GOURLAOUEN, Vincent GAONAC'H, Henri LE BECHENNEC, Jean Claude LE DREZEN, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Isabelle LE HENAFF, Christian LOUSSOUARN, Catherine MELANGE, Catherine MONTREUIL, Gwenaël PENNARUN, Maryannick PICARD, Vincent POUPON, Henri STEPHAN, Liliane TANGUY, Thierry TOULEMONT, Gérard YVE

### Absents ayant donné procuration :

Adélaïde AMELOT à Isabelle LE HENAFF  
Patrice ROZUEL à Gwenaël PENNARUN  
Bernard STRUILLLOU à Sabine DANIEL

Nbre de conseillers en exercice : 27
Nbre de présents : 21
Nbre de procurations : 3
Nbre de votants : 24
Nbre d'absents : 6

### Absent excusé :

Jacqueline QUEAU

### Absents :

Stéphanie COLIN  
Valérie FEYDEL

Le procès verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2017, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal a désigné Madame Michèle LE GALL comme secrétaire de séance.

### **PROTECTION DU CORDON DUNAIRE**

Monsieur Christian LOUSSOUARN, adjoint aux travaux, urbanisme et environnement, présente le dossier et rappelle au Conseil Municipal l'attachement de la Commune à la préservation de son patrimoine naturel.

La quasi-totalité des zones à risques de submersion marine a été préservée de toute urbanisation. En date du 25 octobre 2017, le COTECH a retenu un projet d'une digue rétro littorale unique de près de 1 300 m et d'une hauteur de 7 m à 8 m avec un enrochement sur la digue côté dune (gros blocs de pierres) en 2 couches.

Le Comité Syndical du SIVOM de Combrit – Ile Tudy du 13 novembre 2017 n'a pas validé le principe d'une digue rétro littorale unique et a confirmé son attachement au maintien de l'entretien du cordon littoral.

Le Conseil Municipal, confirmant la position de ses représentants au SIVOM et après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander :

- au Président de la CCPBS, en charge du PAPI, la mise en place d'une commission élargie aux élus combrtois pour réfléchir et définir de nouvelles options de protection de l'urbanisation
- que soit étudié, conformément à la demande du Conservatoire du Littoral, un système de protection situé au plus près des zones urbanisées à protéger et qu'un programme spécifique au maintien du cordon dunaire soit mené.

Fin de la séance à 21h45.

---